



RÈGLEMENT

Version 2/ 20-07-10

1. CIRCUIT

- Généralités:** Le Red Bull Alpenbrevet se dispute sous la forme d'une excursion respectant l'Ordonnance suisse sur la circulation routière
- Inscription:** sous www.redbullalpenbrevet.ch
dernier délai d'inscription: 13 août 2010
max. 600 participants
- Frais inscription:** 20.- CHF
- Accréditation:** vendredi 3 septembre 2010, de 18 h à 21 h et samedi 4 septembre 2010, de 8 h à 10 h, au bureau de la manifestation sur le site de départ; l'inscription s'accompagne du versement des frais inhérents, de l'évaluation du style du vélomoteur et du pilote ainsi que d'un contrôle du vélomoteur.
- Positions:** les positions en zone départ sont attribuées sur place en fonction de l'arrivée des pilotes; l'excursion se fait sur la base d'un départ groupé.
- Briefing pilotes:** en préambule à l'événement, les pilotes reçoivent par écrit toutes les informations nécessaires; un bref briefing sera donné sur place à 10 h (site de départ).
- Reconnaissance:** il est recommandé aux pilotes de se familiariser auparavant avec le parcours et de s'informer sur le tracé.
- Stations-service:** des stations-service seront disponibles sur le parcours spécialement pour le Red Bull Alpenbrevet.
- Circuit:** il s'agit d'une épreuve de régularité au cours de laquelle le temps prescrit de 4 heures et 34 minutes est à approcher au plus près (ce qui correspond à une vitesse moyenne de 29 km/h). Des écarts vers le haut ou vers le bas peuvent se former.
- les minutes de bonus acquises peuvent être déduites des écarts atteints; le vainqueur du Red Bull Alpenbrevet est celui avec le plus petit écart. Si plusieurs participants ont un écart nul. Le vainqueur est celui qui possède le plus grand nombre de minutes de bonus non utilisées.
- exemple 1: différence par rapport au temps prescrit: 45 minutes, minutes de bonus: 16, écart final: 29.
exemple 2: différence par rapport au temps prescrit: 6 minutes, minutes de bonus: 9, écart final: 0. Minutes de Bonus non utilisées: 3
- Bonifications temps:** sur le site web www.redbullalpenbrevet.ch, des bonifications de temps peuvent être obtenus en téléchargeant, lors de l'inscription, des histoires et photos ou le nombre d'amis. Les bonifications sont les suivantes:



histoires: raconte TON histoire culte vécu avec ton boguet, soit celle que tu n'oublieras jamais (minimum 500 signes):
5 minutes de bonifications de temps

photos: télécharge tes photos avec look approprié ou le permis vélomoteur du bon vieux temps:
1 minute par photo, max. 5 minutes

fans: plus tu as de fans, plus la bonification de temps sera élevée:
3 secondes par fan, max. 5 minutes

les bonifications de temps s'acquièrent sur le site web jusqu'au dimanche 29 août 2010, 24 h

le jour de l'événement, des bonifications de temps seront encore attribuées dans les catégories suivantes:

style de la vélomoteur: les boguets seront évalués en fonction de leur style avec les notes de 1 (vieux clou rouillé) à 6 (chopper super stylish)
note 6: 10 minutes de bonification de temps
note 5: 8 minutes de bonification de temps
note 4: 6 minutes de bonification de temps
note 3: 4 minutes de bonification de temps
note 2: 2 minutes de bonification de temps
note 1: 0 minute de bonification de temps

Style du pilote: les pilotes seront évalués en fonction de leur style avec les notes de 1 (aucun goût pour le culte du boguet) à 6 (outfit stylé)
note 6: 5 minutes de bonification de temps
note 5: 4 minutes de bonification de temps
note 4: 3 minutes de bonification de temps
note 3: 2 minutes de bonification de temps
note 2: 1 minute de bonification de temps
note 1: 0 minute de bonification de temps

Prix:

les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent les prix suivants:
vélomoteur automatique:

1^{er} rang: vélomoteur flambant neuf + 1'000 CHF
2^e rang: 1'000 CHF
3^e rang: 500 CHF

vélomoteur 2 vitesses:

1^{er} rang: vélomoteur flambant neuf + 1'000 CHF
2^e rang: 1'000 CHF
3^e rang: 500 CHF



2. CATÉGORIE

Il y en a deux: une catégorie pour les vélomoteurs 2 vitesses, une autre pour celles des automatiques. Participation dès 18 ans. Les pilotes âgés de moins de 18 ans (1992) peuvent uniquement prendre le départ sur présentation d'une autorisation écrite des parents ou d'un représentant légal. Hommes et femmes concourent dans la même catégorie.

3. RESPONSABILITÉ

Aucune prétention ne peut être formulée à l'encontre de l'organisateur. L'assurance accident incombe au participant. L'exclusion de responsabilité „Disclaimer“ doit être signée par chaque pilote lors de l'accréditation.

4. RÈGLES

Equipement:

- permis de circulation valable du vélomoteur
- permis de conduire valable pour vélomoteur, moto ou voiture
- vélomoteur satisfaisant à la Loi suisse sur la circulation routière
- casque

tout pilote se présentant au départ sans l'équipement obligatoire sera exclu de la compétition.

Vélomoteurs agréées:

sont acceptées toutes les vélomoteurs une place (vélomoteurs à pédales) d'une vitesse maximale bridée à 30 km/h sur route plane après rodage et d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm³ (selon l'Ordonnance sur les exigences techniques des véhicules routiers); rollers et scooters sont exclus du Red Bull Alpenbrevet.

Tuning:

le tuning esthétique est non seulement autorisé, mais également chaudement recommandé pour l'obtention des bonifications de temps (catégorie style); lors de l'inscription, les boguets seront contrôlés sur le plan de la sécurité (freins) et visuellement pour ce qui est d'un éventuel maquillage technique (tu peux donc tranquillement laisser à la maison ton pot d'échappement Polini).

Dossards:

durant toute la manifestation, les pilotes ont l'obligation de porter le dossard mis à disposition par l'organisateur.

Départ:

le départ aura lieu à 10 h 30 précises; les pilotes devront donc être prêts à démarrer à ce moment-là.

Coup d'envoi:

le départ est donné par un coup de pistolet.

Retard:

chaque pilote a la responsabilité d'arriver à temps au briefing et au départ; un programme détaillé sera communiqué à cet effet aux participants.

Descentes de col:

en descente, il est interdit de couper le moteur ou de sortir les vitesses; toute violation de cette règle pourra être pénalisée.

Voiture-balai:

les vélomoteurs en panne sur le parcours seront récoltées par la voiture-balai; la durée maximale du trajet est de 10 h; fermeture du contrôle à 20 h 30.



- Fair-play:** tout comportement déloyal ou entrave volontaire d'un autre participant entraînera l'exclusion du fautif; les pilotes exclus figureront en queue de classement avec la mention DSQ.
- Publicité:** les dossards attribués devront être portés tels quels et ne pourront être modifiés; le non-respect de cette clause sera synonyme de disqualification; les dossards ne pourront être recouverts par une tierce publicité; la publicité tierce est autorisée pour autant qu'elle n'entrave par la lisibilité des dossards; la surface maximale de la publicité tierce est de 10 x 10 cm; toute publicité d'entreprises du secteur Soft Drinks et Energy Drinks (autre que Red Bull) est interdite; la publicité contrevenant à la législation nationale, au bon goût ou aux mœurs est elle aussi interdite.
- Disqualifications:** elles sont uniquement de la responsabilité du jury, lequel décide si un pilote doit être exclu de la manifestation pour non-respect des règles en vigueur.
- Jury:** il se compose d'un chef de la manifestation, d'un directeur du programme et d'un représentant des pilotes; toute décision du jury est réputée irrévocable.
- Exclusion de responsabilité:** la participation se fait à ses propres risques et périls; pour cette excursion, il n'y a pas d'épreuves ou de classements pour lesquels une vitesse élevée assurerait un meilleur résultat; les règles en vigueur de l'Ordonnance suisse sur la circulation routière sont à respecter; tous les participants s'engagent à adopter un style de conduite particulièrement prudent et adapté en fonction des autres usagers de la route; les vélomoteurs ne doivent pas être soumis à une plus forte sollicitation que celle attendue dans le cadre d'une circulation routière normale.
- Règlement:** sous réserve d'une modification de ce règlement par l'organisateur; d'éventuelles modifications seront signalées par écrit aux personnes concernées, par écrit en préambule à la manifestation ou sur place.